



Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne

RELEVÉ DE CONCLUSIONS DE LA 11^{ème} RÉUNION DU COMITÉ DE DIRECTION D'AFRISTAT

Cotonou, 3 au 5 avril 2005

POINT 1. OUVERTURE DE LA REUNION

1. Le Comité de direction d'AFRISTAT a tenu sa 11^{ème} réunion du 3 au 5 avril 2005 à Cotonou (Bénin). La séance d'ouverture a été présidée par Monsieur Rigobert LAOUROU, Directeur de cabinet du Ministre d'Etat, chargé de la planification et du développement du Bénin.
2. Les travaux ont été dirigés par Monsieur Paul-Henri NGUEMA MEYE, Directeur Général Adjoint de la statistique et des études économiques du Gabon, représentant Monsieur Louis-Martin WORA, Président en exercice du Comité de direction.
3. Ont pris part à cette réunion, les membres du Comité de direction, les observateurs et les experts d'AFRISTAT. La liste des participants est jointe en annexe 5.
4. Les questions inscrites à l'ordre du jour ont été rapportées par Monsieur Martin BALEPA, Directeur Général d'AFRISTAT, assisté de Monsieur Birimpo LOMPO, Directeur Général Adjoint, le secrétariat de la réunion étant assuré par des experts d'AFRISTAT.
5. Les travaux ont porté sur les points inscrits à l'ordre du jour adopté par le Comité de direction (Cf. annexe 1).
6. Les travaux se sont déroulés dans une atmosphère empreinte de cordialité. Les participants à la 11^{ème} réunion du Comité de direction d'AFRISTAT adressent leurs remerciements au gouvernement et au peuple du Bénin pour leur accueil chaleureux et leur hospitalité. Les représentants des Etats membres ont exprimé leur gratitude aux bailleurs de fonds et aux partenaires techniques et financiers, en particulier à la France, pour les appuis tant financiers que techniques qu'ils apportent à AFRISTAT. Enfin, les participants adressent leurs félicitations à la Direction générale d'AFRISTAT ainsi qu'à la Direction générale de l'Institut national de la statistique et de l'analyse économique du Bénin pour la bonne organisation des travaux et de leur séjour à Cotonou.

POINT 2. ORDRE DU JOUR ET CALENDRIER DE TRAVAIL

7. Le Comité de direction a adopté son ordre du jour (Cf. annexe 1) et son calendrier de travail.

POINT 3. SUITE DONNEE AUX RECOMMANDATIONS DE LA DIXIEME REUNION DU COMITE DE DIRECTION D'AFRISTAT

8. Le Directeur Général a rappelé les recommandations de la dixième réunion du Comité de direction de Nouakchott et rendu compte de leur exécution.

9. Le Comité de direction a pris acte de l'exécution de ces recommandations. Cependant, s'agissant de l'implication d'AFRISTAT dans la coordination des projets entrepris par les partenaires techniques et financiers, la Direction générale a fait remarquer à la demande d'un Etat, qu'elle n'était pas suffisamment informée dans la mise en œuvre du programme de comparaison internationale en Afrique (PCI-Afrique). Les Etats ont souhaité une implication suivie de la Direction générale d'AFRISTAT sur le plan méthodologique pour les accompagner dans la mise en œuvre de ce programme. Ils ont demandé à être informés des conclusions des rencontres prévues entre AFRISTAT et les responsables du PCI-Afrique.

10. Par ailleurs, le Comité de direction a été informé de la démarche du PCI/Programme mondial entreprise auprès de l'INSEE et de l'ONS du Royaume-Uni sur la mise en oeuvre du PCI-Afrique. Au regard, du retard constaté dans la mise en œuvre de ce programme dans la plupart des pays, l'INSEE a offert sa disponibilité pour l'évaluation de la qualité des données. Le Comité de direction a demandé à la Direction générale d'AFRISTAT de poursuivre ses contacts avec l'INSEE dans ce sens.

POINT 4. EXAMEN ET ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2004

11. Le Comité de direction a entendu le rapport d'activités 2004 présenté par le Directeur Général Adjoint d'AFRISTAT. Celui-ci a rendu compte des activités menées au cours de l'année 2004 dans le cadre du PROSMIC (Programme statistique minimum commun des Etats membres d'AFRISTAT) ainsi que de la mise en œuvre d'autres programmes et projets financés par les partenaires techniques et financiers. Le rapport d'activités présenté comprenait aussi un état de la coopération avec les partenaires techniques et financiers.

12. L'avis du Conseil scientifique sur le rapport d'activité de la Direction générale a été lu. Le Comité de direction a demandé à la Direction générale de poursuivre ses efforts pour la mise en œuvre des recommandations ci-après formulées par le Conseil scientifique lors de sa neuvième réunion :

- a) *Les Directeurs des Instituts nationaux de statistique (INS) devraient transmettre régulièrement leurs rapports et programmes annuels d'activités respectifs à la Direction générale d'AFRISTAT afin de permettre à celle-ci de mieux prendre en compte les besoins en assistance technique des INS dans ses programmes de travail ;*
- b) *De par sa présence sur le terrain, la Direction générale d'AFRISTAT devrait jouer un rôle plus actif dans la coordination des différents projets entrepris par les bailleurs de fonds et les partenaires au développement qui devraient donc associer AFRISTAT, dans la mesure du possible, à l'élaboration des programmes et projets d'appui à la statistique dont la mise en œuvre pourrait nécessiter une assistance technique d'AFRISTAT ;*
- c) *AFRISTAT doit jouer un rôle de tête de pont du réseau qui comprendrait aussi d'autres organisations internationales et qui concernerait (i) un échange de fichier de consultants*

potentiels et (ii) une approche coordonnée de la collecte d'informations institutionnelles dans les Etats membres ;

- d) Les Etats membres devraient produire rapidement les comptes nationaux provisoires basés sur le SCN 93, afin que ceux-ci puissent servir de référence, en particulier lors des discussions avec les institutions de Bretton-Woods et avec les organisations sous régionales d'intégration pour la surveillance multilatérale ;*
- e) Le Comité de direction doit attirer l'attention des Directeurs des INS des Etats membres sur la nécessité d'actualiser régulièrement leur site Internet.*

13. Par ailleurs, la Direction générale a relevé avec satisfaction que certains Etats lui avaient fait parvenir leur rapport d'activités 2004. Elle exhorte les INS qui ne le font pas, à transmettre régulièrement leurs rapports d'activités afin que la Direction générale établisse une synthèse sur la situation de l'activité statistique dans les Etats membres.

14. Le Comité de direction a noté avec satisfaction les travaux entrepris par la Direction générale d'AFRISTAT avec l'appui des partenaires techniques et financiers, notamment le PNUD et l'ACBF pour la mise en place de systèmes d'information pour le suivi des DSRP et des OMD ainsi que du marché de l'emploi.

15. Le Comité a souligné la nécessité de formaliser les relations de partenariat avec les organismes spécialisés en matière de systèmes d'information ainsi qu'avec les institutions d'intégration économique sous-régionales, notamment la CEMAC, la CEDEAO et l'UEMOA.

16. Par ailleurs, il a demandé aux Etats de prendre progressivement en charge la préparation des candidats aux concours d'entrée aux écoles de statistique africaines. Dans le cadre de la prochaine requête d'assistance auprès des partenaires techniques et financiers, le Comité de direction a demandé aux écoles et au Centre d'appui aux écoles de statistique africaines (CAPESA) avec la participation d'AFRISTAT, de faire le bilan des actions -de préparation aux concours initiées dans certains Etats.

17. Le Comité de direction a pris acte avec satisfaction et soulagement, des informations données par la Direction générale sur la poursuite par EUROSTAT des développements pour la consolidation du système ERETES d'élaboration des comptes nationaux. A la fin de l'année 2005, l'outil devrait comprendre un module supplémentaire pour l'élaboration des comptes provisoires et semi-définitifs. En plus, le Comité a été informé des dispositions prises par la Direction générale pour assister les Etats membres dans la production des comptes semi-définitifs et des comptes provisoires. La Direction générale a reçu l'assurance que l'INSEE et l'AFD l'accompagneront dans cet exercice qui bénéficiera de l'appui financier de la Coopération française.

18. Le Comité de direction a félicité la Direction générale pour la qualité du travail accompli et a adopté le rapport d'activités sous réserve de la prise en compte des observations formulées, notamment sur l'annexe 1 dudit rapport.

POINT 5. QUESTIONS BUDGETAIRES EXERCICE 2004

19. Le Directeur Général a présenté les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2004. Le Comité de direction a aussi pris connaissance du rapport de la Commission de contrôle de l'exécution du budget et de celui du Commissaire aux comptes.

20. Le Comité de direction a noté la bonne gestion du budget 2004 d'AFRISTAT qui a généré un excédent budgétaire de 129 447 433 FCFA reporté automatiquement à l'exercice suivant.

21. Le Comité de direction a demandé à la Direction générale d'étudier l'opportunité de l'ouverture d'un compte en devises pour se couvrir des risques de change.

22. Le Comité de direction a donné quitus à la Direction générale pour sa gestion et a arrêté les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2004, tels qu'ils ont été présentés dans le rapport du Commissaire aux comptes.

POINT 6. EXAMEN ET APPROBATION DES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE TRAVAIL DE LA DIRECTION GENERALE D'AFRISTAT POUR LA PERIODE 2006-2010

23. Le Directeur Général d'AFRISTAT a présenté les propositions d'orientations stratégiques du cadre de travail de la Direction générale pour la période 2006-2010. Elles devront déboucher sur la réalisation d'un cadre stratégique de travail pour la période considérée ; ce cadre sera soumis aux prochaines réunions du Conseil scientifique et du Comité de direction en octobre 2005.

24. Le Comité de direction a entendu une lecture de l'avis du Conseil scientifique sur cette question. Il a adopté les observations formulées. Ces observations concernent la prise en compte de la gestion de la qualité et de la gouvernance des systèmes statistiques nationaux à travers la mise en place d'indicateurs de suivi, le développement des statistiques de l'éducation et de la santé, le développement d'une culture statistique par le biais notamment d'une meilleure politique de diffusion de l'information ; et l'amélioration de la politique de communication d'AFRISTAT. Le Comité de direction a demandé à la Direction générale d'en tenir compte dans l'élaboration de son cadre stratégique de travail.

25. Concernant les orientations stratégiques qui comprennent cinq axes, le Comité de direction a recommandé d'inclure explicitement la dimension formation dans l'axe1, une référence aux Objectifs du millénaire pour le développement dans l'intitulé de l'axe 2, et une référence à l'importance des données statistiques pour l'intégration régionale dans l'axe 3.

26. Sous réserve de la prise en compte des remarques ci-dessus, le Comité de direction a approuvé les orientations stratégiques de travail de la Direction générale d'AFRISTAT pour la période 2006-2010. Il les soumet pour adoption au Conseil des Ministres.

27. Enfin, le Comité de direction a mis en place sous l'égide de la Direction générale un groupe de travail, pour l'élaboration du cadre stratégique de travail de la Direction générale. Participent à ce groupe : un représentant de la Mauritanie, un représentant du Cameroun, un représentant de l'ENSEA et les deux membres cooptés du Comité de direction. Les Etats désignés et l'ENSEA sont invités à communiquer le nom de leur représentant à la Direction générale d'AFRISTAT dans les meilleurs délais.

POINT 7. ELABORATION D'UNE STRATEGIE DE COMMUNICATION DE LA DIRECTION GENERALE D'AFRISTAT

28. Le Directeur Général a présenté une proposition de stratégie de communication d'AFRISTAT qui doit faire partie intégrante du cadre stratégique.

29. Les membres du Comité ont approuvé cette initiative qui est importante pour AFRISTAT et aussi pour leur propre système statistique. Ils ont recommandé à la Direction générale d'AFRISTAT de faire appel à un spécialiste en communication. La France a proposé de financer une telle expertise. Le Comité de direction a remercié la France de son offre.

POINT 8. EXAMEN ET APPROBATION DES PROPOSITIONS DE MODIFICATION DE CERTAINES DISPOSITIONS DU STATUT DU PERSONNEL DE LA DIRECTION GENERALE

30. Suite aux décisions de la dixième réunion du Comité de direction tenue à Nouakchott, le Directeur Général a présenté une nouvelle proposition de rédaction des articles 47 et 58 du statut du personnel de la Direction générale d'AFRISTAT. Il a aussi présenté une proposition de classification des emplois de la Direction générale et enfin une proposition de nouvelles grilles de salaires indiciaires et des indemnités des agents de la Direction générale d'AFRISTAT.

31. La formulation des nouvelles propositions de rédaction des articles 47 et 58 retenue par le Comité de direction est la suivante :

Article 47.- Après deux ans au moins de service effectif, les membres du personnel pris en charge par le Fonds AFRISTAT qui quittent la Direction Générale au terme normal de leur mandat ou de leur contrat ont droit à une indemnité spéciale pour services rendus égale au tiers (1/3) du salaire mensuel de base par année de service accomplie à leur départ définitif d'AFRISTAT. Le salaire de base pris en compte est le dernier salaire mensuel de base perçu.

Au titre du mandat ou du contrat en cours, l'indemnité spéciale pour services rendus n'est pas due en cas de démission n'ayant pas respecté les délais de préavis.

L'indemnité spéciale pour services rendus n'est pas due en cas de faute lourde entraînant une révocation ou un licenciement sans préavis.

Article 58 : Le Directeur Général recrute les experts après avis émis par un Comité de sélection qu'il préside et qui comprend, outre lui-même, le Directeur Général Adjoint, deux représentants des Etats membres nommés par le Comité de direction et deux représentants des Etats avec lesquels AFRISTAT aura signé des accords de coopération. Le mode de sélection et le choix des candidats se font selon les critères et procédures en vigueur dans les organisations internationales.

Les experts sont placés sous un régime de contrat à durée déterminée. La durée du contrat au moment du recrutement est de deux (2) ans renouvelable.

Le contrat de l'expert est renouvelé par le Directeur Général sous réserve des dispositions de l'article 35 du présent statut et de la décision du Comité de direction de maintenir le poste sur lequel l'expert a été recruté. La durée de chaque nouveau contrat

ne peut dépasser deux (2) ans. La demande de renouvellement du contrat de l'expert relève de lui-même ou du Directeur Général.

32. Le Comité de direction a approuvé les nouvelles propositions de grilles de salaires indiciaires dont la valeur du point d'indice a été fixée à 750 FCFA ainsi que les propositions d'indemnités accordées aux agents à compter du 1^{er} janvier 2006.

33. Le Comité de direction recommande au Conseil des Ministres l'adoption de ces propositions qui sont contenues dans le projet de décision ci-joint en annexe.

34. Enfin, le Comité de direction a demandé à la Direction générale de lui soumettre une nouvelle proposition de grille de frais de mission lors de sa prochaine réunion.

35. Le Directeur Général a porté à l'attention du Comité de direction la doléance du personnel administratif et technique d'AFRISTAT relative à la prise en charge par le Fonds AFRISTAT du paiement partiel ou total de leurs impôts. Le Comité de direction n'a pas donné suite à cette requête et a demandé de garder le statu quo.

POINT 9. ETAT DES CONTRIBUTIONS AU FONDS AFRISTAT 1998-2005 ET SITUATION DES RATIFICATIONS DU TRAITE CREANT AFRISTAT : PROPOSITION DE RECOMMANDATIONS SUR LA DECISION A PRENDRE

36. Le Directeur Général a présenté l'état des ratifications du Traité et des versements des contributions au Fonds AFRISTAT 1998-2005. Le Comité de direction a relevé que la situation est inchangée depuis la dixième réunion du Comité de direction tenue à Nouakchott en octobre 2004.

37. Au cours des débats, les Etats membres concernés ont présenté aux membres du Comité de direction l'état des procédures entreprises pour la ratification du Traité et le versement des contributions au Fonds.

38. Le Comité propose au Conseil des Ministres d'exclure d'AFRISTAT à compter du 31 décembre 2005 les Etats qui n'auraient pas ratifié le Traité créant AFRISTAT.

39. Il a aussi recommandé que les Etats n'ayant pas versé intégralement leur contribution proposent au Conseil des Ministres un nouveau délai pour se libérer de leur engagement. En outre, le Comité recommande au Conseil des Ministres l'application des mesures conservatoires suivantes, en cas de non-respect du délai fixé devant le Conseil des Ministres :

- suspension immédiate des interventions financées sur le Fonds AFRISTAT pour les Etats n'ayant rien versé au Fonds ;
- limitation des interventions sur le Fonds AFRISTAT pour les Etats n'ayant pas versé la totalité de leur contribution au Fonds.

POINT 10. SITUATION DES CONTRIBUTIONS AU FONDS AFRISTAT 2006-2015

40. La situation des contributions au 8 mars 2005, présentée par le Directeur Général d'AFRISTAT, fait ressortir que seuls le Burkina, le Congo et le Togo ont procédé au versement partiel de leur contribution conformément au tableau ci-après :

Pays et institutions	Montants millions de FCFA	% (Etats)	Versement au 8 mars 2005	%
BENIN	362	5,5%	-	0,0%
BURKINA-FASO	378	5,8%	129	34,1%
CAMEROUN	486	7,4%	-	0,0%
CAP VERT	278	4,2%	-	0,0%
CENTRAFRIQUE	274	4,2%	-	0,0%
COMORES	252	3,8%	-	0,0%
CONGO	486	7,4%	50	10,3%
COTE d'IVOIRE	486	7,4%	-	0,0%
GABON	486	7,4%	-	0,0%
GUINEE	369	5,6%	-	0,0%
GUINEE-BISSAU	260	4,0%	-	0,0%
GUINEE EQUATORIALE	372	5,7%	-	0,0%
MALI	378	5,8%	-	0,0%
MAURITANIE	302	4,6%	-	0,0%
NIGER	311	4,7%	-	0,0%
SENEGAL	486	7,4%	-	0,0%
TCHAD	302	4,6%	-	0,0%
TOGO	291	4,4%	50	17,2%
TOTAL Etats membres	6 559	100,0%	229	3,5%
Recherche de financement	10 490			
TOTAL Fonds Souhaité	17 049			

41. Par ailleurs, le Directeur Général a rappelé que la date butoir pour le versement de la totalité des contributions des Etats membres avait été fixée par le Conseil des Ministres au 30 juin 2005.

42. Au cours d'un tour de table, les représentants des Etats ont fait part au Comité de direction des dispositions prises par leur gouvernement respectif pour le versement de leur contribution.

43. Dans le même ordre d'idées, le représentant de la France a annoncé que son gouvernement verserait une contribution de quatre millions d'euros, répartie en deux tranches, dont la première d'un montant de 1,8 millions d'euros serait versée au cours de l'année 2005 et la seconde de 2,2 millions d'euros l'année suivante sous réserve que les contributions versées par les Etats membres aient atteint au moins 50% de leurs contributions.

44. Le Comité de direction, au vu du tableau de versement des contributions actuel, a jugé la situation suffisamment préoccupante pour attirer instamment l'attention du Conseil des Ministres sur l'état actuel des rentrées des contributions.

45. Le Comité de direction a formulé le souhait, de voir les Etats membres saisir leurs banques centrales respectives en vue de faciliter, par les moyens dont elles disposent, la mobilisation de leurs contributions. Il souhaite une fois de plus, que les Etats examinent la possibilité pour ces mêmes banques et pour les organisations d'intégration sous-régionales de contribuer sous forme de subvention au Fonds AFRISTAT. Le Président du Comité de direction est mandaté pour porter ces doléances au Conseil des Ministres.

46. Enfin, le Comité de direction a proposé de continuer à confier la gestion du nouveau Fonds AFRISTAT à l'Agence française de développement.

POINT 11. ELABORATION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR DE LA QUATORZIEME SESSION DU CONSEIL DES MINISTRES

47. Le projet d'ordre du jour de la quatorzième session du conseil des Ministres proposé par le Comité de direction comporte les points suivants :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Compte rendu des travaux de la onzième réunion du Comité de direction
3. Etat des ratifications et des contributions au premier Fonds AFRISTAT
4. Etat de la reconstitution du deuxième Fonds d'AFRISTAT
5. Examen et approbation des orientations stratégiques de travail de la Direction générale d'AFRISTAT pour la période 2006-2010
6. Examen et adoption des modifications du statut du personnel
7. Questions diverses
 - Désignation du Président du Conseil des Ministres pour les exercices 2006 et 2007
 - Autres questions

POINT 12. QUESTIONS DIVERSES

48. Le Comité de direction a complété la composition du Conseil scientifique comme suit à compter du 1^{er} janvier 2005 pour des mandats de quatre ans :

- a. Au titre des utilisateurs des travaux d'AFRISTAT, un représentant du patronat du Cameroun dont le nom sera communiqué ultérieurement à la Direction générale par le représentant du Cameroun.
- b. Au titre des professeurs d'université, M. Jean Sylvain Ndo Ndong, professeur d'économie à l'université Omar Bongo Ondimba.
- c. Au titre des Etats avec lesquels AFRISTAT a passé des accords de coopération, M. Jean-Louis Bodin, jusqu'au 31 décembre 2006 en remplacement de M. Jacques Charmes, démissionnaire, et M. Jean-Marc Chataigner.

49. Le Comité de direction autorise l'adhésion d'AFRISTAT au CESD-Paris en tant qu'institution.

50. Le Directeur du CAPESA a fait le point sur l'organisation des concours 2005. Il a rappelé aux Etats membres ayant ouvert un centre d'examen toutes les dispositions à prendre à la veille des concours (ISE : 11 au 13 avril et ITS : 18 et 19 avril).

51. Le Président de la CODESA a remercié la France, le CESD-Paris et AFRISTAT pour leur soutien à certains lauréats des concours 2004 qui n'avaient pas pu obtenir de bourse. Il a rappelé qu'une solution a été trouvée pour l'année scolaire 2004-2005, mais que le problème reste entier pour l'année 2005-2006, et cela pour 24 boursiers des Etats membres d'AFRISTAT répartis comme suit : Bénin (2),

Burkina Faso (2), Cameroun (3), Congo (2), Gabon (2), Guinée (1), Guinée équatoriale (1), Mali (2), Mauritanie (1), Niger (3), Sénégal (1), Tchad (2), Togo (2).

52. Le Comité de direction s'engage à sensibiliser le Conseil des Ministres sur la question des bourses afin de trouver une solution pérenne à la formation des statisticiens et au renforcement des capacités des systèmes statistiques nationaux. Il adopte sur ce point l'appel de Cotonou en faveur de la formation statistique dans la région (Cf. annexe 4).

53. La douzième réunion du Comité de direction aura lieu du 25 au 27 octobre 2005 à Bamako. A cette occasion, le Comité de direction a invité M. Jean-Michel Charpin, Directeur Général de l'INSEE à assister à cette réunion. A cet effet, la Direction générale est invitée à formaliser cette invitation dans les meilleurs délais.

Fait à Cotonou, le 05 avril 2005

Pour le Comité de direction d'AFRISTAT,

Paul-Henri NGUEMA MEYE

Directeur Général Adjoint de la statistique et
des études économiques du Gabon

Représentant le Président du Comité de
direction en exercice

ANNEXE 1 : ORDRE DU JOUR DE LA ONZIEME REUNION DU COMITE DE DIRECTION

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier de travail
3. Suite donnée aux recommandations de la 10^{ème} réunion du Comité de direction
4. Examen et adoption du rapport d'activités 2004
5. Questions budgétaires 2004
6. Examen et approbation des orientations stratégiques de travail de la Direction générale d'AFRISTAT pour la période 2006-2010
7. Examen d'une proposition de stratégie de communication de la Direction générale
8. Examen et approbation des propositions de modification de certaines dispositions du statut du personnel de la Direction générale
9. Etat des contributions au Fonds AFRISTAT 1998-2005 et situation des ratifications du Traité créant AFRISTAT : proposition de recommandation sur la décision à prendre
10. Situation des contributions au Fonds AFRISTAT 2006-2015
11. Elaboration du projet d'ordre du jour du Conseil des ministres
12. Questions diverses
 - Désignation des membres des différentes instances d'AFRISTAT
 - Adhésion d'AFRISTAT au CESD
 - Date et lieu de la 12^{ème} réunion du Comité de direction d'AFRISTAT
13. Adoption du relevé de conclusions de la réunion
14. Clôture de la réunion.

ANNEXE 4 : APPEL DE COTONOU EN FAVEUR DE LA FORMATION STATISTIQUE DANS LA REGION

Le Comité de direction d'AFRISTAT, réuni du 3 au 5 avril 2005 à Cotonou, Bénin,

Considérant l'importance qu'attachent les Etats membres au renforcement de la capacité de formation des écoles de statistique régionales, l'ENSEA d'Abidjan, le DSD-ENEA de Dakar et l'ISSEA de Yaoundé,

Considérant la nécessité de disposer de cadres statisticiens de qualité dans les systèmes statistiques nationaux et dans les institutions régionales,

Considérant les difficultés rencontrées pour le financement de la formation statistique,

Souligne la nécessité d'affecter, de façon durable, les moyens financiers, matériels et humains requis pour le renforcement des écoles régionales,

Demande aux Gouvernements des Etats membres d'attribuer des bourses permettant aux lauréats des concours de recrutement des écoles d'entreprendre effectivement leurs études et de les mener à bien dans des conditions matérielles normales,

Appelle particulièrement l'attention de ces Gouvernements sur les mesures d'urgence à prendre à l'égard de 24 étudiants ayant commencé leur scolarité en 2004 mais risquant de devoir l'interrompre en fin de première année si des bourses ne leur sont pas attribuées à partir d'octobre 2005,

Est confiant dans l'engagement des plus hautes Autorités des Etats pour promouvoir la formation des cadres statisticiens dont la contribution au développement de la Région s'avère indispensable.

Fait à Cotonou, le 5 avril 2005

Annexe 5 : LISTE DES PARTICIPANTS A LA ONZIEME REUNION DU COMITE DE DIRECTION D'AFRISTAT

Nom et Prénom	Pays /Institution	Fonction	Adresse	Téléphone / Fax / E-mail
Au titre des Etats membres				
VODOUNOU Cosme Z.	BENIN	Directeur Général de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE)	B.P. 323 COTONOU	Tél : (229) 30 82 44 Cel. 94 36 48 Fax : (229) 30 82 46 E-mail : vodounoc@insae.org vodounoc@yahoo.fr insaebenin@hotmail.com
OUATTARA Bamory	BURKINA FASO	Directeur Général de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD)	01 B.P. 374 OUAGADOUGOU 01	Tél : (226) 50 39 97 36 Fax : (226) 50 39 97 37 E-mail : insd@cenatrin.bf bamoryouatt@hotmail.com
TEDOU Joseph	CAMEROUN	Directeur de la Statistique et de la Comptabilité Nationale	B.P. 660 YAOUNDE	Tél : (237) 222 04 45 / 223 24 37 Fax : (237) 223 24 37 E-mail : jtedou@cenadi.cm jtedou@yahoo.fr
Francisco Fernandes TAVARES	CAP-VERT	Président de l'INE – CAP VERT	BP 238	Tél : (238) 261 38 27 Fax : (238) 261 16 56 E-mail : josephb@ine.gov.cv
POULIZOUH Thierry	CENTRAFRIQUE	Directeur Général Division des Statistiques, des Etudes Economiques et Sociales	B.P. 696 BANGUI	Tél : (236) 50 32 21 / 06 08 14 Fax : (236) 61 73 87 E-mail : tpouliz@yahoo.fr
BASTOINE MSOMA	COMORES	Directeur National de la Statistique	BP 131 Moroni-Comores	Tél : (269) 73 00 80/ 33 59 11 E.MAIL : msbastoine@yahoo.fr
AMBAPOUR KOSSO Samuel	CONGO	Directeur Général du Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques (CNSEE)	B.P. 2031 BRAZZAVILLE	Tél : (242) 81 59 09 Fax : (242) 81 59 09 E-mail : cnsee@hotmail.com
MELEU Mathieu	COTE D'IVOIRE	Directeur Général de l'Institut National de la Statistique	01 B.P. V55 ABIDJAN 01	Tél : (225) 20 21 05 38 Fax : (225) 20 21 63 27 E-mail : statistique@aviso.ci
NGUEMA MEYE Paul-Henri	GABON	Directeur Général Adjoint de la Direction Générale de la Statistique et des Etudes Economiques	B.P. 2119 LIBREVILLE	Tél : (241) 76 06 71 / 76 19 27 Fax : (241) 72 04 57 E-mail : plan.dgsee@internetgabon.com nguemameye@yahoo.fr
El Hadj DIALLO Oumar	GUINEE	Directeur National de la Statistique	B.P. 221 CONAKRY	Tél : (224) 21 33 12 / 41 45 67 Fax : (224) 41 30 59 E-mail : oumarbombi@yahoo.fr
MENDES da COSTA Carlos	GUINEE - BISSAU	Président de l'Institut National de la Statistique et des Recensements (INEC)	C.P. 6 BISSAU	Tél : (245) 20 54 57 Fax : (245) 20 52 67 (CNPE) E-mail : INEC@mail.eguitel.com Cameco63@hotmail.com
ONDO OBONO Luis	GUINEE EQUATORIALE	Directeur Général de la Statistique et des Comptes Nationaux	DGSCN - MALABO	Tél : (240) 9 33 52 / 275 42 Fax : (240) 9 33 52 Luisondo_14@yahoo.es

Nom et Prénom	Pays /Institution	Fonction	Adresse	Téléphone / Fax / E-mail
TRAORE Seydou Moussa	MALI	Directeur National de la Statistique et de l'Informatique (DNSI)	B.P. 12 BAMAKO	Tél : (223) 222 24 55 Fax : (223) 222 71 45 Email : seymoutra@yahoo.fr
SAADNA Ould BAHEIDA	MAURITANIE	Directeur Général Adjoint de l'Office National de la Statistique	BP 240 NOUAKCHOTT	Tél : (222 647 87 59 / 525 50 31 Fax : (222) 525 50 31 E-mail : saadna@ons.mr sbaheida@hotmail.com
BOUZOU Adamou	NIGER	Directeur de la Statistique et des Comptes Nationaux (DSCN)	B.P. 862 NIAMEY	Tél : (227) 72 35 60 E-mail: abouzou@yahoo.fr E-mail : dscn@delgi.ne
Mamadou NDIONE	SENEGAL	Chef DEPM – DPS / Sénégal	B.P. 116 DAKAR	Tel. (221) 824 03 01 / 825 00 50 Fax (221) 824 90 01 E-mail : mamadou_ndione@yahoo.fr
HAGGAR Ousman Abdoulaye	TCHAD	Directeur Général de l'Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED)	B.P. 453 N'DJAMENA	Tél : (235) 52 31 64 Fax : (235) 51 66 13 E-mail : inseed@caramail.com
N'GUISSAN Kokou Yao	TOGO	Directeur Général de la Statistique et de la Comptabilité Nationale (DGSCN)	B.P. 118 LOME	Tél : (228) 221 27 75 / 221 62 24 Fax : (228) 221 27 75 E-mail : ynguissa@yahoo.fr Dgscn_tq@yahoo.fr
Au titre d'autres membres statutaires				
KETCHEKMEN Benoît	Secrétariat exécutif de la CEMAC	Directeur de l'analyse	B.P. 969 Bangui RCA	Tél. : (236) 04 89 65 / 61 87 68 E-mail : bketch2@hotmail.com
NONFODJI Emedétemin	UEMOA	Chargé des études et des statistiques économiques	BP 543 Ouagadougou	Tél 226 50 31 88 73/ 50 32 87 70 e.mail : emedetemin.nonfodji@uemoa.int
DOSSOU S. Antonin	BCEAO	Directeur de la recherche et de la statistique	Avenue Abdoulaye Fadiga B.P. 3108 Dakar SENEGAL	Tél : (221) 839 05 00 Fax : (221) 823 93 35 E-mail : adossou@bceao.int
SOUMAH Aboubacar Sampil	Banque Centrale de Guinée	Responsable du service d'analyse conjoncturelle Responsable du service d'analyse conjoncturelle	BP 632 Conakry - Guinée	Tél 41 51 50 / 33 07 73 e.mail : asoumah2001@yahoo.fr
SOKO Ibrahima Bocar	Banque Centrale de la Mauritanie	Directeur Adjoint chargé des études économiques	BP 623 NOUAKCHOTT	Tél : (222) 684 69 52 Fax : (222) 525 22 06 E-mail : soko@bcm.mr
RENAMY- LARIOT Alexandre	BEAC	Adjoint au Directeur des études de la BEAC	BP 1917 Yaoundé	Tél : 237 223 40 30 / 223 40 60 Fax : 237 223 33 29 e.mail renamy-lariot@beac.int
MIERASSA Clément	Congo (Brazza)	Conseiller Economique aux affaires internationales au ministère de l'économie et des finances	BP 53	Tél : 242 522 47 27 mierassa@yahoo.fr
KOFFI Paul Koffi	Côte d'Ivoire	Conseiller spécial	Primature	Tél. : (225) 20 31 50 00 Email : kofpakoffi@yahoo.fr

Nom et Prénom	Pays /Institution	Fonction	Adresse	Téléphone / Fax / E-mail
Au titre d'Etats, institutions et personnes invités				
<i>DIVAY Jean-François</i>	MAE France	Chargé de mission pour la statistique	Ministère des Affaires Etrangères (Coopération et Francophonie) 20 rue Monsieur 75700 Paris - FRANCE	Tél : (33) 1 53 69 41 97 Fax : (33) 1 53 69 43 97 E-mail : jean-francois.divay@diplomatie.gouv.fr
<i>ACHIKBACHE Bahjat</i>	INSEE	Chargé de mission à l'unité de coopération technique internationale	18, boulevard A. Pinard 75675 Paris Cedex 14. France	Tél : (33) 1 41 17 53 04 / 41 17 66 52 E-mail : bahjat.achikbache@insee.fr
<i>DIASSE Serigne Touba</i>	ENEA	Directeur du Département de la statistique et de la démographie	ENEA B.P. 5084 Dakar SENEGAL	Tél. (221) 869 05 05 Fax (221) 824 84 67 E-mail : dsd-enea@refer.sn
<i>KOFFI N'Guessan</i>	ENSEA	Directeur	ENSEA 08 B.P. 3 Abidjan 08 COTE D'IVOIRE	Tél. (225) 22 44 41 15 / 22 44 08 42 Fax (225) 22 44 39 88 Email : nguessan@ensea.ed.ci
<i>ROKU MESANI Augusto</i>	ISSEA	Directeur	ISSEA B.P. 294 Yaoundé - CAMEROUN	Tél. (237) 222 01 34 Fax (237) 222 95 21 E-mail : issea@cenadi.com
<i>LERY Alain</i>	INSEE/CAPESEA	Directeur du Centre d'appui aux écoles de statistique africaines	15, boulevard Gabriel Péri 92245 Malakoff Cedex FRANCE	Tél : (33) 1 41 17 37 60 Fax : (33) 1 41 17 37 33 E-mail : alain.lery@ensae.fr
<i>POMMIER Philippe</i>	Consultant			Tél. : (33) 1 45 54 29 60 E-mail : philippe.a.pommier@free.fr
Direction générale d'AFRISTAT				
<i>BALEPA Martin</i>	AFRISTAT	Directeur Général	AFRISTAT - B.P. E 1600, Bamako MALI	Tel. : (223) 221 55 00 ; 221 55 80 Fax : (223) 221 11 40 E-mail : Martin.Balepa@afristat.org
<i>LOMPO Birimpo</i>	AFRISTAT	Directeur Général Adjoint	AFRISTAT - B.P. E 1600, Bamako MALI	Tel. : (223) 221 55 00 ; 221 55 80 Fax : (223) 221 11 40 E-mail : Birimpo.Lompo@afristat.org
<i>DIALLO Ibrahima-Diallo</i>	AFRISTAT	Chef du service administratif et financier	AFRISTAT - B.P. E 1600, Bamako MALI	Tel. : (223) 221 55 00 ; 221 55 80 Fax : (223) 221 11 40 E-mail : ibrahima.Wele-diallo@afristat.org
<i>OSBERT Gérard</i>	AFRISTAT	Expert en Statistiques sociales	AFRISTAT - B.P. E 1600, Bamako MALI	
<i>BEZIZ Pierre</i>	AFRISTAT	Expert statisticien-informaticien	AFRISTAT - B.P. E 1600, Bamako MALI	Tel. : (223) 221 55 00 ; 221 55 80 Fax : (223) 221 11 40 E-mail : pierre.beziz@afristat.org
<i>DOFFOU N'guessan Gabriel</i>	AFRISTAT	Expert en comptabilité nationale	AFRISTAT – B.P. E 1600, Bamako MALI	Tel. : (223) 221 55 00 ; 221 55 80 Fax : (223) 221 11 40 E-mail : nguessan.doffou@afristat.org
<i>DIAKITE Abba Sidi Yaya</i>	EGCC	Représentant du Commissaire aux comptes	Avenue de l'Unité Africaine B.P. 3013 Badalabougou, Bamako - MALI	Tél. : (223) 222 82 18 / 223 64 91 Fax (223) 222 87 86 Email : egcci@afribone.net.ml